

Le chapitre 21 du Deutéronome

aelf.org (23 versets)

¹Lorsque, sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne en possession, on trouvera, gisant dans la campagne, une victime dont l'assassin est inconnu,

²tes anciens et tes juges sortiront, ils mesureront la distance entre la victime et les villes proches.

³On déterminera la ville la plus proche de la victime.

Alors, les anciens de cette ville prendront une génisse qui n'a jamais servi, qui n'a jamais été sous le joug.

⁴Ils la feront descendre vers un torrent intarissable, dans un endroit ni labouré ni ensemencé.

Et là, dans le torrent, ils briseront la nuque de la génisse.

⁵Alors s'avanceront les prêtres, fils de Lévi, car c'est eux que le Seigneur ton Dieu a choisis pour le servir et bénir en Son Nom, c'est sur leur déclaration que se règlent tout litige et tout échange de coups.

⁶Puis, tous les anciens de cette ville qui se sont approchés de la victime se laveront les mains au-dessus de la génisse dont la nuque a été brisée dans le torrent.

⁷Et ils déclareront :

« Nos mains n'ont pas répandu le sang de cet homme et nos yeux n'ont rien vu.

⁸Absous, ô Seigneur, Ton peuple Israël que Tu as racheté.

Ne laisse pas au milieu de Ton peuple Israël le sang innocent. »

Et ils seront absous du sang.

⁹Toi, tu feras disparaître d'Israël l'effusion du sang innocent ; ainsi tu feras ce qui est droit aux yeux du Seigneur.

¹⁰Lorsque tu partiras en guerre contre tes ennemis et que le Seigneur ton Dieu les aura livrés entre tes mains, il t'arrivera de faire des prisonniers.

¹¹Peut-être remarqueras-tu, parmi les captives, une femme de belle apparence, dont tu t'éprendras ; si tu veux l'épouser

¹²et la faire entrer dans ta maison, alors elle se rasera la tête, se coupera les ongles,

¹³retirera son manteau de captive et habitera dans ta maison.

Elle pleurera son père et sa mère pendant un mois ;

après quoi, tu t'approcheras d'elle, tu l'épouseras et elle deviendra ta femme.

¹⁴S'il arrive que tu ne la désires plus, tu la laisseras partir où elle voudra ; tu ne pourras absolument pas la vendre ni en tirer profit, puisque tu lui as fait violence.

¹⁵Lorsqu'un homme a deux femmes, il peut arriver qu'il aime l'une et n'aime pas l'autre, et que toutes les deux lui donnent des fils.

Si l'aîné est le fils de la femme qu'il n'aime pas,

¹⁶le jour où cet homme partagera son héritage entre ses fils,

il ne pourra pas traiter comme un premier-né le fils de la femme qu'il aime, au détriment de l'aîné, fils de la femme qu'il n'aime pas.

¹⁷C'est bien l'aîné, fils de la femme qu'il n'aime pas, qu'il reconnaîtra comme tel, en lui donnant double part de ses biens,

car c'est lui les prémices de sa virilité, c'est à lui qu'appartient le droit d'aînesse.

¹⁸Lorsqu'un homme a un fils rebelle et obstiné qui n'écoute ni son père ni sa mère,
s'ils lui font la leçon et qu'il ne les écoute toujours pas,

¹⁹alors, son père et sa mère se saisiront de lui et le conduiront auprès des anciens de la ville,
au lieu désigné.

²⁰Et ils diront aux anciens de la ville :

« Notre fils que voici est rebelle et obstiné, il ne nous écoute pas, c'est un débauché, un buveur ! »

²¹Alors tous les hommes de la ville le lapideront jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Ainsi tu ôteras le mal du milieu de toi. Tout Israël l'apprendra et sera dans la crainte.

²²Lorsqu'un homme ayant commis une faute passible de mort
a été condamné à mort et pendu à un arbre,

²³on ne laissera pas son cadavre sur l'arbre durant la nuit.

Tu devras le mettre au tombeau le jour même, car un pendu est une malédiction de Dieu.

Ainsi tu ne rendras pas impur le sol que le Seigneur ton Dieu te donne en héritage.